



Berne, le 27 novembre 2015

Seul le discours prononcé fait foi

**Conférence de presse sur l'étude «Les villes et leurs impôts»
27 novembre 2015, Berne**

Florence Germond, conseillère municipale, Lausanne, vice-présidente CDFV

Chers représentantes et représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

La phase d'élaboration des budgets cet automne a montré que les villes doivent déjà maintenant économiser massivement. Les causes en sont multiples. Elles ont déjà été évoquées par mes collègues. Coût des infrastructures urbaines en hausse, charges des centres et charges particulières élevées, programmes d'économies de la Confédération et des cantons, avec les transferts de tâches et de coûts que cela suppose sur le niveau communal. Sans oublier les nouvelles tâches, décidées au niveau fédéral ou cantonal et qui génèrent des coûts pour le niveau communal.

L'étude présentée aujourd'hui montre ceci: premièrement, il y a lieu de relativiser l'image des villes financièrement fortes. Les recettes fiscales générées dans les villes vont en grande partie aux cantons et à la Confédération, notamment aussi via la péréquation financière intracantonale et indirectement nationale. Deuxièmement, les villes et leurs habitantes et habitants, ainsi que les entreprises qui y sont établies, versent une contribution aux impôts directs cantonaux et fédéraux plus que proportionnel à leur population. Ainsi, en 2012, presque la moitié de la population suisse vivait une ville en sens statistique. Mais 56% du produit de tous les impôts cantonaux, et même 64%, soit presque les deux tiers de celui des impôts fédéraux directs venaient des villes (statistiques). La part des revenus de l'impôt fédéral direct des personnes morales venant des villes se montait même à 80%. Si on compare les revenus fiscaux par tête dans les villes et dans les communes non urbaines, la part des villes aux impôts fédéraux directs des personnes physiques était en 2011 11% plus élevée. Pour les personnes morales, elle était même 358% plus élevée que dans les communes rurales! Et si l'on prend les 10 villes qui contribuent le plus à l'impôt fédéral direct des personnes morales – parmi lesquelles Lausanne, Genève, Zurich et Berne –, elles fournissent plus de la moitié des recettes totales, pour une part à la population globale d'à peine 16%.

Dans ce contexte, nous demandons d'abord que l'importance des villes comme moteurs économiques du pays soit reconnue et que l'on cesse d'assigner de nouvelles tâches aux villes en leur retirant des revenus. La prospérité des villes, et par là même de tout le pays, ne doit plus être mise en jeu à la légère.

Cela signifie, d'autre part, que les villes doivent être impliquées dans les projets de politique fiscale et financière. Le niveau communal doit avoir voix au chapitre, comme un partenaire de poids égal aux autres, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des réformes de politique financière. Les effets sur



les villes sont à prendre dûment en compte et, le cas échéant, les pertes de recettes fiscales doivent être compensées.

Troisièmement, nous demandons que les villes – qui sont le plus souvent des contributeurs nets de la péréquation financière intracantonale, et par là même indirectement nationale – soient indemnisées de manière plus juste pour leurs charges particulières. La compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques doit être augmentée et bénéficier aussi effectivement aux villes.

Notre préoccupation principale du moment, c'est la troisième réforme de l'imposition des entreprises et les immenses conséquences qu'elle va avoir. Avec les critiques internationales contre nos privilèges fiscaux, la réforme s'impose. Ceci est pour nous incontestable. Mais elle doit d'autant plus être conçue de manière à ne pas avoir de conséquences graves pour notre pays et sa population. Elle doit aussi pouvoir passer dans les urnes.

Qu'est-ce qui, de notre point de vue, n'a pas bien fonctionné jusqu'ici et que doit-il se passer maintenant? Malgré les demandes répétées d'une analyse attentive des effets de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises sur les villes et les communes, celle-ci n'a jamais été faite. Pour la Confédération, il s'agit là d'une affaire cantonale – point de vue absolument inacceptable. L'Union des villes suisses a fait ses propres calculs des pertes de rentrées fiscales auxquelles on doit s'attendre. Il en ressort que l'on doit compter avec jusqu'à 1,3 milliard de francs de manque à gagner – en cas de réduction moyenne du taux de l'impôt cantonal sur les bénéficiaires à 16%.

Malgré cela, le niveau communal n'a pas été associé à l'élaboration d'une réforme aussi lourde de conséquences. Et les paiements compensatoires obligatoires ne sont prévus que pour les cantons.

Déjà lors de la conférence de presse de fin janvier, à la clôture de la procédure de consultation, l'Union des villes et la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes ont demandé que l'on oblige les cantons à dédommager leurs communes de manière appropriée. Comme alternative, nous avons proposé une modification de la loi sur la TVA. En vertu de celle-ci, la TVA payée par les villes et les cantons sur les activités non entrepreneuriales serait remboursée. Ces propositions n'ont pas été retenues dans le message actuel. Reste à espérer que le parlement reconnaisse la gravité des effets de cette troisième réforme de l'imposition des entreprises sur les villes et donne un coup de barre dans l'autre sens.

Sinon, ce ne sont pas que les finances des villes qui vont se trouver toujours plus sous pression. Si les recettes fiscales des villes chutent, cela a aussi des conséquences directes pour les cantons et pour la Confédération. En même temps, les villes doivent continuer à fournir des services, pour lesquels leurs charges sont compensées en moyenne à 8% dans le cadre de la RPT, ce qui est insuffisant – surtout qu'il n'est pas rare que les montants correspondants restent aux mains des cantons.

Mesdames et Messieurs, notre fédéralisme fiscal est un système soigneusement équilibré. Mais avec la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, cet équilibre est sérieusement menacé.